



# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

## INFORMATION IMPORTANTE

Cette année la période d'inscription pour les activités périscolaires de la rentrée 2023/2024 aura lieu :

**DU JEUDI 15 JUIN AU VENDREDI 4 AOÛT 2023**

**POUR EFFECTUER L'INSCRIPTION, MERCI DE BIEN VOULOIR RETOURNER LE DOSSIER COMPLÉTÉ AVEC LES DOCUMENTS DEMANDÉS AU PLUS TARD LE 4 AOÛT 2023 :**

- > Par mail, à l'adresse [dossier.inscription@stains.fr](mailto:dossier.inscription@stains.fr)
- > En le déposant à : Accueil Famille, du centre administratif Louis Pierna  
47-49 rue George-Sand • 93240 Stains  
Horaires d'ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h, Mardi de 13h30 à 17h.
- > Par voie postale à : Commune de Stains • Accueil Famille • 6 avenue Paul vaillant Couturier • CS 20001 • 93241 Stains Cedex

**POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DÈS LA RENTRÉE,  
LES ENFANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRITS  
DURANT CETTE PÉRIODE**



- > **Pour tout besoin d'information complémentaire, les agents de l'Accueil Famille restent à votre entière disposition au 01 49 71 81 70.**



# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

## ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Date de réception : .....

**RÉFÉRENCES  
N°FAMILLE :**
**QUOTIENT**
 Courrier     Mail     Dépôt

# DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

## RESPONSABLES LÉGAUX

### ADULTE 1

 Père    Mère    Autre    Assistante Familiale  
 Madame    Monsieur

NOM : .....

*(en majuscule)*

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Email : .....

SITUATION FAMILIALE :

 Marié(e)    Divorcé(e)    Célibataire  
 Vie maritale    Pacsé(e)    Veuf(ve)  
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession .....

Employeur .....

Adresse employeur : .....

Tél. professionnel : .....

CONGÉ PARENTAL :

 Oui du ..... au .....  
 Non

 N° sécurité sociale : .....

 N° Allocataire CAF : .....

### ADULTE 2

 Père    Mère    Autre    Assistante Familiale  
 Madame    Monsieur

NOM : .....

*(en majuscule)*

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. domicile : .....

Tél. portable : .....

Email : .....

SITUATION FAMILIALE :

 Marié(e)    Divorcé(e)    Célibataire  
 Vie maritale    Pacsé(e)    Veuf(ve)  
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession .....

Employeur .....

Adresse employeur : .....

Tél. professionnel : .....

CONGÉ PARENTAL :

 Oui du ..... au .....  
 Non

 N° sécurité sociale : .....

 N° Allocataire CAF : .....

VOUS DEVEZ REMPLIR LES TABLEAUX CI-DESSOUS ET COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX (soit forfait, soit occasionnel). **COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE**

Repas standard

Repas sans porc

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT	OCCASIONNEL	PAI
Enfant 1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (matin et/ou soir) (CF modalités d'inscription pour faire votre choix)

**> PRESTATION OUVERTE UNIQUEMENT AUX PARENTS JUSTIFIANT D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION.**  
**> VOUS N'ÊTES PAS DANS L'OBLIGATION DE CHOISIR LES DEUX FORFAITS POUR UN MÊME ENFANT**  
 (exemple : enfant 1 au forfait en accueil du matin et en occasionnel pour l'accueil du soir). **COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE**

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT <sup>1</sup>	OCCASIONNEL <sup>2</sup>
Enfant 1				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 2				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 3				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 4				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir
Enfant 5				<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir	<input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> soir

**ATTENTION :**  
**FORFAIT= FACTURATION AUTOMATIQUE QUE L'ENFANT SOIT PRÉSENT OU ABSENT**

**> LE FORFAIT CENTRE DE LOISIRS S'APPLIQUE UNIQUEMENT POUR LES MERCREDIS. IL N'Y A PAS DE FORFAIT POUR LES VACANCES SCOLAIRES.** Attention : pour l'accueil « occasionnel » des mercredis et les vacances scolaires, la préinscription est obligatoire (cf. guide #préinscriptions) disponible sur le site de la Ville ou à l'Espace Famille.  
**COCHER UNE SEULE CASE PAR LIGNE**

	NOM, PRÉNOM	CENTRE DE LOISIRS	FORFAIT	OCCASIONNEL	PAI
Enfant 1			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>
Enfant 2			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>
Enfant 3			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>
Enfant 4			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>
Enfant 5			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> 1/2 journée avec repas <input type="checkbox"/> 1/2 journée sans repas	<input type="checkbox"/>

## AUTORISATIONS

Je soussigné(e) ..... autorise que mon ou mes enfant(s)

Enfant 1  Enfant 2  Enfant 3  Enfant 4  Enfant 5  à :

Être filmé(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux

Être photographié(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux

J'autorise les services municipaux à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Participer aux sorties avec moyen de transports

### ENGAGEMENT AU FORFAIT

Je soussigné(e) ..... atteste l'exactitude des informations mentionnées. En m'engageant au forfait, j'ai bien pris connaissance que je m'engage sur une période de 10 mois. Par conséquent, il ne sera pas possible de changer d'engagement en cours d'année scolaire. En cas de déménagement ou de changement de situation, l'Accueil famille devra impérativement être prévenu par mail [espacefamille@stains.fr](mailto:espacefamille@stains.fr) ou par courrier.

Date et signature :

### FACTURE DÉMATÉRIALISÉE

Je souhaite recevoir ma facture dématérialisée (mail)  Oui  Non

### MODE DE RÈGLEMENT DES FACTURES :

Prélèvement mensuel <sup>(1)</sup>  Chèque bancaire  Règlement sécurisé sur Internet

Numéraire, CESU<sup>(2)</sup>, carte bancaire au guichet de l'accueil Famille

<sup>(1)</sup> Prélèvement mensuel : fournir un RIB, signer l'autorisation de prélèvement et nous la retourner

<sup>(2)</sup> Jusqu'au 6 ans de l'enfant et non applicable pour la prestation de la restauration scolaire.



## POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

**Aucune inscription ne sera possible en cas de factures impayées**

**En l'absence de quotient familial calculé pour la nouvelle année scolaire, le tarif maximum sera appliqué.**

### PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois, (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz) *pas de facture de téléphone mobile*
- > la photocopie du dernier avis d'imposition,
- > la photocopie de la dernière fiche de paie des deux parents ou des représentants légaux,
- > une attestation de quotient familial de la CAF, (moins de 3 mois),
- > photocopie uniquement de la page vaccination de chaque enfant, (pages vaccination BCG et DT POLIO)

### Pour les personnes hébergées :

- > attestation d'hébergement,
- > photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- > quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, *pas de facture de téléphone mobile*
- > deux justificatifs de domicile de la personne hébergée à son nom chez l'hébergeant de moins de 3 mois, (attestation CAF, attestation Sécurité sociale, bulletin de paie, ...)

## **- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ -**

En remplissant ce formulaire, je consens au traitement de mes données personnelles, dont la collecte est indispensable au traitement de ma demande. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la commune dans le strict cadre de ma demande. J'autorise cependant la commune de Stains à transférer mes informations à d'autres administrations après m'en avoir informé.e et uniquement si cela s'avère indispensable au traitement de ma demande. Ces informations ne pourront en aucun cas être transmises à des tiers ou utilisées à d'autres fins sans mon accord exprès. La ville de Stains conserve ces informations de manière confidentielle, pendant une durée justifiée par les nécessités de mise en œuvre du service public et dans le respect des délais légaux en vigueur. Les informations collectées, et préalablement rendues anonymes, peuvent être utilisées à des fins statistiques. Conformément aux articles 15 à 20 du Règlement européen Général sur la Protection des Données du 24 mai 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux données vous concernant, ainsi que d'un droit de limitation de traitement et d'opposition au traitement desdites données en cas de motifs légitimes. Vous pouvez, pour faire valoir ces droits, adresser une demande écrite par courrier en mairie, adressée à l'attention du délégué à la protection des données, ou par courriel à l'adresse [dpo.stains@stains.fr](mailto:dpo.stains@stains.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les présentes autorisations sont personnelles et incessibles, et ne s'appliquent qu'aux supports explicitement mentionnés.

## LE DOSSIER EST À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AU PLUS TARD LE VENDREDI 4 AOUT 2023 :

- > Par mail, à l'adresse **[dossier.inscription@stains.fr](mailto:dossier.inscription@stains.fr)**
- > En le déposant à l'accueil Famille  
47-49 rue George-Sand, 93240 Stains • 01 49 71 81 70  
Horaires d'ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h, Mardi de 13h30 à 17h.
- > Par voie postale à : Commune de Stains, CS 20001 • 6 av. Paul Vaillant-Couturier • 93241 Stains Cedex



# MODALITÉS D'INSCRIPTION

## AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

(ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS)

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

### INSCRIPTION :

Pour que votre enfant puisse fréquenter les activités périscolaires et extrascolaires, même à titre exceptionnel, vous devez impérativement procéder à l'inscription administrative. A défaut, votre enfant ne pourra être accueilli sur les différentes activités.

### 1-RESTAURATION SCOLAIRE :

L'activité de restauration scolaire fonctionne uniquement en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en deux services de 11h30 à 13h30 pour les élémentaires et 11h20 à 13h20 pour les écoles maternelles. Sur ce temps, des activités ludiques et éducatives lui sont proposées.

La municipalité permet à chaque enfant de bénéficier de la restauration scolaire, le tarif est calculé en fonction des ressources de chaque famille, il est donc impératif de calculer le quotient afin d'avoir un tarif correspondant à votre budget.

### FRÉQUENTATION:

**Il est proposé deux types de fréquentation pour la pause méridienne:**

- **FORFAIT :** Vous êtes facturés 12 repas chaque mois, de septembre à juin, soit 120 repas au lieu de 140. Il y a 140 jours d'école durant l'année scolaire 2023/2024.  
Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 20 repas offerts sur l'année scolaire. Que votre enfant consomme les 12 repas ou pas vous serez facturés. **C'est un engagement sur l'année, le forfait est à souscrire obligatoirement avant le 30 septembre 2023.**
- **OCCASIONNEL :** Vous êtes facturés le nombre de repas consommé chaque mois.  
**Attention: tout repas pris par un enfant sans inscription préalable validée par l'Accueil famille sera facturé le tarif maximum**
- **PAI :** Projet d'accueil individualisé. Si votre enfant présente des allergies alimentaires, vous devez obligatoirement fournir le PAI ou son renouvellement avant toute inscription aux activités.

### 2-LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR :

Les accueils du matin et du soir fonctionnent uniquement en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**> PRESTATION OUVERTE UNIQUEMENT AUX ENFANTS DONT LES PARENTS ONT FOURNI UN JUSTIFICATIF DE TRAVAIL OU DE FORMATION .**

**Accueil périscolaire du matin: de 7h30 à 8h20**, les animateurs accueillent les enfants et leur proposent de courtes activités puis les accompagnent à l'école à 8h20.

**Accueil périscolaire du soir: de 16h30 à 19h00**, les animateurs prennent en charge les enfants, leur proposent des activités et les aident à faire leurs devoirs si besoin. Un goûter est fourni aux enfants inscrits à l'activité.

### FRÉQUENTATION:

**Il est proposé deux types de fréquentation pour les accueils du matin et du soir:**

- **FORFAIT :** Vous êtes facturés 12 garderies chaque mois, de septembre à juin, soit 120 garderies au lieu de 140. Il y a 140 jours d'école durant l'année scolaire 2023/2024. Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 20 garderies offertes sur l'année scolaire. Que votre enfant consomme les 12 goûters ou pas vous serez facturés. **C'est un engagement sur l'année, le forfait est à souscrire obligatoirement avant le 30 septembre 2023.**
- **OCCASIONNEL :** Vous êtes facturés le nombre de garderies effectuées chaque mois.  
**Attention: si votre enfant participe à l'activité sans inscription préalable validée par l'Accueil famille ; il sera facturé le tarif maximum**

### 3-LES ACCUEILS DE LOISIRS :

Les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis et pendant les vacances scolaires à partir de 7h30 et jusqu'à 19h00. Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 9h30 puis des activités leur sont proposées.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en journée complète, demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas

*Attention : pour l'accueil « occasionnel » des mercredis et les vacances scolaires, la pré-inscription est obligatoire (cf. guide # préinscriptions) disponible sur le site de la ville ou à l'Accueil Famille.*

#### FRÉQUENTATION:

**ACCUEIL DE LOISIRS (mercredis) :**

**IL EST PROPOSÉ DEUX TYPES DE FRÉQUENTATION POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI :**

- **FORFAIT :** Vous êtes facturés 3 mercredis chaque mois, du mois de septembre au mois de juin, soit 30 mercredis au lieu de 34. Il y a 34 mercredis durant l'année scolaire 2023/2024. Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 4 mercredis offerts sur l'année scolaire. **C'est un engagement sur l'année, le forfait est à souscrire obligatoirement avant le 30 septembre 2023. Que votre enfant soit présent les mercredis ou pas vous serez facturés.**
- **OCCASIONNEL :** Vous êtes facturés le nombre de journées ou ½ journées réservées sur la fiche de pré-inscription chaque mois.

**ACCUEIL DE LOISIRS (vacances scolaires) :**

**PAS DE FORFAIT POUR LES VACANCES SCOLAIRES, un seul type de fréquentation:**

**OCCASIONNEL :** Vous êtes facturés le nombre de journées ou ½ journées réservées sur la fiche de pré-inscription chaque mois.

*Attention: si votre enfant participe à l'activité sans inscription préalable validée par l'Accueil famille ; il sera facturé le tarif maximum*